

Version tenant compte des observations de Al, Bob, Malcolm et Dick.

**Ébauche de procès-verbal – 5^e réunion officielle
Accord de libre-échange nord-américain**

Oaxaca (Mexique), 28 octobre 2000

Secteur : Arpenteurs-géomètres autorisés

Parties participantes : Canada (CA)
États-Unis d'Amérique (ÉUA)
États-Unis du Mexique (MX)

1. Reconnaissance du président et observations préliminaires

L'ingénieur Braulio Mercado Gutierrez, président du Comité sur l'ALENA de la FECITEUM ouvre la séance à 13 h 38 HAC à l'hôtel Fortin Plaza, à Oaxaca (Mexico). L'ing. Mercado souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la cinquième réunion officielle des représentants des arpenteurs-géomètres des trois pays et verse l'ordre du jour au dossier. Une correction mineure au sujet des traducteurs est apportée à la version espagnole. On explique que la réunion est enregistrée et que chacune des trois délégations recevra un exemplaire de la bande magnétique. On constate qu'il y a quorum.

2. Appel – Vérification du quorum

Participants à la discussion :

Pour les États-Unis du Mexique

Ing. Braulio Mercado Gutierrez, président, Federación de Colegios de Ingenieros Topografos de Los Estados Unidos Mexicanos (FECITEUM A.C.)

Ing. Ignacio Marcial Figueroa, FECITEUM A.C.

Pour les États-Unis d'Amérique

Bob Prescott, président du Comité sur l'ALENA, National Society of Professional Surveyors (NSPS)

Rita Lumos, NSPS

Malcolm Shaw, NSPS

Luis A. « Al » Flores, NSPS

Pour le Canada

Richard Wright, président sortant, Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres (CCAG)

Wayne Brubacher, président du Comité sur l'ALENA du CCAG

3. Discussion et acceptation des règles régissant la tenue de la 5^e réunion

L'ing. Gutierrez lit les règles proposées pour la tenue de la 5^e réunion et demande la discussion. Les règles présentées sont sensiblement les mêmes que celles qui ont été acceptées pour la tenue de la 4^e réunion, à l'exception de la règle n° 12. L'ing. Mercado fait lecture des règles en espagnol. Al Flores lit la règle n° 12 en anglais. On trouvera les règles applicables à la 5^e réunion ci-après, à l'annexe A.

Motion n° 5 - 1 *Approuvée à l'unanimité.*

Que soient acceptées les règles régissant la tenue de la réunion officielle en anglais et en espagnol,

Motionnaire : Malcolm Shaw
pour les ÉUA

Comotionnaire : Richard Wright
pour le Canada

Motion n° 5 – 1a *Approuvée à l'unanimité.*

Que soient acceptées les règles dans toutes les langues, en y intégrant les corrections apportées.

Motionnaire : Ignacio Marcial Figueroa
pour le Mexique

Comotionnaire : Al Flores
pour les ÉUA

4. Traductions : De l'anglais vers l'espagnol et de l'espagnol vers l'anglais
De l'anglais vers le français et du français vers l'anglais

L'ing. Mercado annonce qu'Al Flores fera la traduction espagnol/anglais. L'ing. Mercado déclare que la traductrice française, Sonja Brubacher, est présente et il demande si quelqu'un a besoin de ses services. Comme personne n'en a besoin, la traductrice française est excusée.

Motion n° 5 – 2 Approuvée à l'unanimité.

Que les parties renoncent par la présente à la traduction française pendant la 5^e réunion et que la traductrice soit par la présente excusée.

Motionnaire : Wayne Brubacher
pour le Canada

Comotionnaire : Robert Prescott
pour les ÉUA

5. Désignation d'une personne pour prendre des notes et dresser le procès-verbal de la présente réunion

Wayne Brubacher est désigné pour dresser le procès-verbal de la réunion. Les versions espagnole et française -verbal officiel seront faites à partir de la version anglaise.

6. Approbation de l'ordre du jour et ajout de points

L'ordre du jour proposé pour la réunion est présenté.

Motion n° 5 – 3 Approuvée à l'unanimité.

Que l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il est

Motionnaire : Richard Wright
pour le Canada

Comotionnaire : Al Flores
pour les ÉUA

7. Reconnaissance des observateurs et des invités

Aucun observateur ni invité n'assiste à la réunion.

8. Réception du procès-verbal officiel de la 4^e réunion officielle tenue à Ottawa, au Canada

Les participants reçoivent la version anglaise du procès-verbal de la 4^e réunion. Le procès-verbal en espagnol a été préparé par l'ing. Lino Solis Lopez, mais il n'est pas communiqué à la réunion. Les versions espagnole et française du procès-verbal de la 4^e réunion tenue à Ottawa seront présentées à la prochaine réunion officielle

Motion n° 5 – 4 Approuvée à l'unanimité.

Que le procès-verbal en anglais de la 4^e réunion tenue à Ottawa soit approuvé tel qu'il est présenté.

Motionnaire : Wayne Brubacher
pour le Canada

Comotionnaire : Rita Lumos
pour les ÉUA

la Federacion. Le Comité du CCAG a reçu ses instructions du bureau du Conseil, dans la Motion D-96-16. La NSPS se fie à la lettre qu'elle a reçue de l'Office of the US Trade Representative. Le 2000 des renseignements au sujet de la constitution en société de la Federacion.

c) Point 12, 4^e réunion. Wayne Brubacher déclare ne pas avoir de liste complète des procès-verbaux signés et des motions des quatre premières réunions, dans les trois langues. Chaque pays en aura besoin pour les acheminer à son propre gouvernement, avec le DRM. M. Brubacher dressera la liste pour diffusion et l'enverra aux comités en demandant à chacun d'indiquer ce qu'il a ou ce qui lui de la première réunion. Cela devrait être fait d'ici le 31 décembre.

Affaires courantes

10 a) Lettre d'appui

La NSPS a reçu, en avril 1997, une lettre d'appui venant du U.S. Trade Office. Bob Prescott en fournira une copie à chacun des pays. Wayne Brubacher assurera le suivi auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) au Canada et fera rapport une fois par mois lorsqu'il motion 5-7, ci-après. Le Mexique continuera de tenter de recevoir une lettre semblable.

b) Programmes d'études dans les universités. Wayne Brubacher signale qu'il a déposé les programmes d'études de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Calgary à la réunion précédente. Il a également présenté la liste des universités accréditées au Canada ainsi que la liste de celles que l'Ontario Board pourrait trouver acceptables à l'avenir. La liste contient des noms et des adresses échéant. Il indique que chaque université a sa propre page Web.

L'ing. Mercado signale que le regroupement des Colegios progresse. Des réunions comme la présente, qui ont eu lieu à Mexico, y ont contribué. Le Mexique compte huit Colegios et l'ing. Mercado enverra par courriel, d'ici le 31 décembre 2000, la liste des programmes d'études des universités mexicaines.

Rita Lumos fait observer que les universités américaines ont elles aussi leur page Web; aussi a-t-elle téléchargé plusieurs programmes d'études.

c) Glossaire. Richard Wright a épluché le DRM5 pour y trouver des mots susceptibles de figurer dans le glossaire. Les représentants du Canada et des États-Unis s'entendent pour dire que les définitions sont acceptables. L'ing. Mercado affirme qu'elles se ressemblent beaucoup mais que son comité devra les étudier et faire part de ses conclusions à ce sujet. Les participants ne suggèrent l'addition d'aucun

-ci.

Bob Prescott demande si le Canada ou le Mexique a publié un glossaire de l'arpentage et de la cartographie. Wayne Brubacher fait observer que le CCAG n'a pas de glossaire officiel mais que plusieurs organismes en ont. On pourrait les regrouper et les examiner pour l'établissement du glossaire de l'ALENA.

L'ing. Mercado déclare que tous les praticiens se reportent à leurs manuels pour trouver des définitions.

Robert Prescott convient de présenter aux comités une copie du glossaire américain, que l'on devrait

d) En-tête. Robert Prescott suggère que la question soit remise à une autre réunion. Le Mexique estime que l'utilisation du drapeau et des symboles nationaux mexicains pourrait contrevenir aux lois nationales sur l'utilisation des drapeaux et il rejette le modèle qui a été présenté à la 2^e réunion. Pour les fins de la présentation PowerPoint, les bannières ont été revues : on en a en effet supprimé les drapeaux et les symboles. À la place, on a mis des cases contenant le nom de chaque pays, et les couleurs

Il a été décidé que cette révision conviendrait comme modèle d'en-tête jusqu'à ce que la question de la révision du modèle revienne à l'ordre du jour.

e) Discussions ou questions supplémentaires pour le questionnaire. Les comités déclarent tous trois qu'ils n'ont pas de points à ajouter à ce moment-ci.

f) Document de reconnaissance mutuelle (DRM6). La version 5 telle qu'elle a été modifiée entre les réunions, conformément aux directives émises lors de la 4^e réunion, fait l'objet de discussions officielles. Plusieurs changements y sont apportés, et une nouvelle version dite DRM6 est imprimée. Comme cette dernière est le fruit d'un consensus entre les parties, elle ne provoque guère de discussions. Rita Lumos fait observer qu'il faudra des définitions pour les annexes A et B. Richard Wright convient de fournir les définitions et de les distribuer d'ici le 30 novembre 2000.

Motion n° 5 – 5 Approuvée à l'unanimité.

Que le document de reconnaissance mutuelle n° 6 (DRM6) soit approuvé par le Comité tel qu'il se présente.

Motionnaire : Ignacio Marcial Figueroa
pour le Mexique

Comotionnaire : Rita Lumos
pour les ÉUA

g) Mise à jour de la présentation Power Point. Robert Prescott a apporté les changements demandés concernant l'utilisation des drapeaux et des symboles nationaux et il a ajouté des diapositives pour accentuer les principes de base du DRM. Les références au Mexique qui manquaient ont aussi été ajoutées. Wayne Brubacher rappelle aux participants qu'il faudra mettre à jour la présentation à mesure que progresseront les travaux des comités. Par exemple, sur la diapositive à caractère historique, on devrait faire état des importants progrès réalisés à la 5^e réunion.

Affaires nouvelles

11. Objectifs de la présente réunion

Les objectifs sont déjà atteints au moment où cette question est soulevée. En résumé :

a) Le DRM est maintenant prêt à être présenté aux pays. La version anglaise du DRM6 a été signée par les comités canadien et américain. La version espagnole est à peu près terminée; il reste toutefois à traduire les modifications. Si les autres membres du Comité mexicain de l'ALENA approuvent la version anglaise, on fera les traductions espagnoles qui restent. L'ing. Mercado signera alors la

version anglaise et fera circuler la version espagnole pour qu'elle soit signée. Cela devrait se faire d'ici le 30 novembre 2000.

b) Le glossaire est complet.

c) La plupart des questions soulevées dans le questionnaire ont été réglées.

La délégation mexicaine examinera ces points.

12. Prochaines réunions

Malcolm Shaw recommande que les réunions aient lieu dans chaque pays à tour de rôle. L'ing. Mercado convient que ce processus donne aux membres des comités l'occasion de visiter les autres pays et de se familiariser avec la pratique de l'arpentage dans d'autres États, provinces ou territoires. Ce commentaire suscite les applaudissements de tous les participants. M. Prescott suggère que la prochaine réunion de l'ALENA (la 6^e) ait lieu à Las Vegas (Nevada), aux États-Unis, en mars 2001; si cette politique est suivie, la 7^e réunion de l'ALENA aurait donc lieu au Canada.

13. Divers

a) Reconnaissance des services fournis aux comités par Manuela Crossley

Richard Wright (Canada) propose que les Comités témoignent leur reconnaissance à Manuela Crossley pour son aide dans la traduction du DRM et celle de lettres et d'autres documents vers l'espagnol ou de l'espagnol vers l'anglais. Ce travail s'est révélé très utile à l'ensemble du processus et M. Wright espère que les présidents de chacun des comités voudront bien signer une citation et approuver la remise d'un cadeau à M^{me} Crossley. Une citation convenable a été rédigée et signée par les présidents des comités des trois pays. On en trouvera copie à l'annexe B.

b) Calendrier d'exécution des tâches aux prochaines réunions

Motion n° 5 – 6 *Approuvée à l'unanimité, sous réserve de l'approbation de l'ensemble du comité mexicain et d'une certaine souplesse dans les dates.*

Que soit adopté le tableau suivant, tel qu'il a été révisé.

Étapes à franchir concernant le DRM des comités sur l'ALENA

Signature du DRM6 par deux comités sur l'ALENA	Oaxaca
Par le Canada	
Mise à jour des définitions contenues dans l'annexe A et l'annexe B du DRM (Richard Wright)	30 nov. 2000
Compilation au besoin, pour chaque pays, d'une série complète de documents revêtus de signatures (Wayne Brubacher)	31 déc. 2000
Acceptation du rapport du Comité par le bureau du CCAG pour qu'il soit distribué aux associations provinciales canadiennes et entériné par elles	Janv. 2001
Acceptation par les associations provinciales canadiennes	Janv. 2001 – fév. 2002
Ratification par le CCAG	AGA 2002
Par les États-Unis d'Amérique	
Obtention des programmes d'études de quatre ou cinq universités, de la liste des programmes accrédités et des noms de personnes ressources dans les universités (Rita Lumos)	31 déc. 2000
Détermination de la date exacte de la réunion officielle à Las Vegas (Bob Prescott)	15 janv. 2000
Acceptation du rapport du Comité par le bureau de la NSPS pour qu'il soit distribué aux	Mars 2001

Examen par les sociétés affiliées des différents États	Mars 2001 – mars 2002
Ratification et acceptation du DRM par le bureau de la NSPS	Milieu de 2002
Par les États-Unis du Mexique	
Fourniture de commentaires sur le point 10(f) du procès-verbal de la réunion d'Ottawa	31 déc. 2000
Fourniture de renseignements au sujet de la constitution en société et de l'autorisation, pour	31 déc. 2000
Obtention des programmes d'études des universités mexicaines et des noms de personnes-ressources dans les universités (Ing. Braulio Mercado)	31 déc. 2000
Fourniture de la version mexicaine du procès-verbal de la réunion d'Ottawa	31 déc. 2000
Étude du DRM6 et du glossaire, et transmission de commentaires	30 nov. 2000
Acceptation du rapport du Comité par la FECITEUM A. C. pour qu'il soit distribué aux	Milieu de 2001
Examen par les Colegios	Milieu de 2001 – Milieu de 2002
Acceptation par le bureau de la FECITEUM A. C.	Mars 2002
Tous les pays	
Transmission du DRM aux organisations gouvernementales (CCAG – MAECI, NSPS – USTR, FECITUEM – SOC-----) aux fins d'examen	Milieu de 2002
Après approbation officielle, ratification par les administrations	
Réunions tous les trois ans	

Motionnaire : Robert Prescott
pour les ÉUA

Comotionnaire : Richard Wright
pour le Canada

c) Désignation du coordonnateur du calendrier d'exécution

Motion n° 5 – 7 Approuvée à l'unanimité.

Que l'on procède à la désignation du coordonnateur du calendrier d'exécution jusqu'à la prochaine réunion. Que Wayne Brubacher soit désigné à cette fin.

Motionnaire : Robert Prescott
pour les ÉUA

Comotionnaire : Ignacio Marcial Figueroa
pour le Mexique

14. Date et lieu de la prochaine réunion. Rita Lumos invite les comités à tenir la prochaine réunion de l'ALENA (6^e réunion) à Las Vegas (Nevada), aux États-Unis, en mars 2001. Richard Wright et Wayne Brubacher expriment l'opinion que la 7^e réunion de l'ALENA pourra avoir lieu au Canada. L'américain informera les autres comités de la date définitive au moins 60 jours avant la date de la réunion. Rita Lumos estime qu'il n'y aura pas de problème à obtenir des chambres d'hôtel.

Tous les participants s'entendent pour dire que le calendrier proposé pour les réunions est acceptable.

Motion n° 5 – 8 Approuvée à l'unanimité.

Que la prochaine réunion ait lieu à Las Vegas (Nevada), aux États-Unis, en mars 2001 et qu'elle soit présidée par un représentant du pays hôte.

Motionnaire : Rita Lumos
pour les ÉUA

Comotionnaire : Richard Wright
pour le Canada

Le président de la réunion, l'ing. Braulio Mercado, termine la réunion sur quelques mots d'appréciation et de bienveillance à l'égard de tous pour la peine qu'ils se sont donnée et il s

Au nom du comité américain, Robert Prescott remercie l'ing. Mercado d'avoir été l'hôte de la réunion; il le remercie aussi de l'accueil qui a été témoigné à tous les participants.

Au nom du comité canadien, Richard Wright remercie également l'hôte de la réunion pour l'hospitalité pratiquée à l'égard des délégués et des membres de leur famille qui les ont accompagnés à Oaxaca.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 50 HAC.

Accepté et confirmé comme étant juste

États-Unis du Mexique

Par
Federacion de Colegios de Ingenieros Topografos
de Los Estados Unidos Mexicanos, A.C.

Date

États-Unis d'Amérique

Par
The National Society of Professional Surveyors

Date

Canada

Par
Le Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres

Date

ANNEXE A

Règles régissant la tenue de la réunion officielle

1. Le président sera un représentant de l'organisation représentant le pays hôte.
2. Les délibérations seront enregistrées. Chaque partie recevra une copie de la bande magnétique.
3. Les participants feront une pause lorsqu'ils prendront la parole afin de permettre la traduction.
4. La réunion officielle peut être suspendue temporairement afin de permettre la discussion officieuse.
5. Chaque pays participant (partie) aura droit à un vote, mais il faut parvenir à un consentement unanime sur chaque question.
6. Chaque partie choisira une personne comme principal porte-parole. Les autres représentants pourront faire des observations supplémentaires, mais le président pourra limiter la discussion.
7. Les observateurs pourront être autorisés à s'exprimer, à la discrétion du président.

8. On dressera le procès-verbal et on le communiquera à chaque partie en anglais, en espagnol et en français. Il n'y aura pas de procès-verbal des discussions officielles. Si les parties parviennent à l'unanimité, la réunion officielle reprendra et les résultats pourront être inscrits au procès-verbal à titre de renseignement ou présentés comme motion proposant une mesure à prendre.
9. Les parties se réservent le droit de renoncer aux services d'un traducteur dans l'une ou l'autre des trois langues qui doivent être présentes, mais le procès-verbal sera présenté dans chacune des trois langues. Le droit de renonciation peut être exercé avant la réunion, par consentement communiqué par la poste ou par courrier électronique.
10. Les représentants des parties entendent se conformer aux exigences de l'ALENA. Si certaines actions des représentants ne les respectent pas, les autres actions seront acceptées.
11. Le procès-verbal deviendra officiel une fois que chaque partie l'aura approuvé. Si une section quelconque -verbal est contestée à la réunion à laquelle le procès-verbal doit être approuvé et que le différend ne peut être réglé par la poste dans les trois mois suivant cette réunion, on reviendra sur cette section à la réunion suivante afin de trancher la question.
12. Les motions adoptées seront numérotées selon le numéro de la réunion (Fort Worth = 1, Portland = 2, etc.), en commençant par 1 pour la première motion de chaque réunion. Il incombera au : la première motion adoptée à la réunion de Tijuana porterait le numéro 3-1). Les motions des réunions futures devraient être traitées de la même façon, par exemple 4-1, 5-1, etc., suivant le même ordre des réunions.

ANNEXE B (Fichier .pdf distinct)